

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19-6

Mardi 16 OCTOBRE 2019

~~~~~  
**Compte-Rendu**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 Octobre 2019, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le mardi 16 octobre 2019 à 19 H.

Etaient présents: S. BOCHET, Maire, P. COUPEAU et C. CHEVALIER, Adjoint, JP. BARON et D. JEAN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : E. ECHANTILAC qui a donné procuration à P. COUPEAU.

Absents: D.GARNIER, P. GUILLOT, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE, F. PUPPINI et L. RENAUD.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; D. JEAN est élu secrétaire de séance.

**1 - BUDGET – Décision modificative n°2.**

Sur explication de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 portant sur des virements de crédits en investissement en dépenses et recettes pour 39750 €.

**2 - MARCHÉ PUBLIC – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 2019.**

Le Conseil Municipal désigne l'entreprise NA Architecture (Isère) pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction de l'extension affectée au service de restaurant scolaire.

*Décision prise à l'unanimité.*

**3 - PERISCOLAIRE – PARTENARIAT RELATIF AU TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES.**

Le Conseil Municipal adopte le projet d'un partenariat pour les services des temps d'activités périscolaires.

*Décision prise à l'unanimité.*

**4 - PERSONNEL COMMUNAL – RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AU 01.09.2019.**

Sans objet.

**5 - SDES – INSTAURATION DU PRINCIPE 2019 DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS PROVISOIRES SUR DES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.**

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité et de fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

*Décision prise à l'unanimité.*

**6 - SDES – MONTANT 2019 DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ.**

Le Conseil Municipal adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité.

*Décision prise à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire, S. BOCHET



Le Secrétaire de séance, D. JEAN